

Association Maisons Don Bosco
Assemblée Générale Extraordinaire
Angers, le 3 avril 2025



POUVOIR

POUR RAPPEL : sont membres de l'AG les Présidents d'association, les chefs d'établissement et directeurs de structure, les administrateurs AMDB, les conseillers provinciaux. Les pouvoirs ne peuvent être confiés qu'à d'autres membres de l'AG.

Je soussigné : _____

Membre de l'ASSOCIATION MAISONS DON BOSCO, dont le siège social est à PARIS (20^{ème}) 393 bis, rue des Pyrénées,

Déclare constituer pour mandataire : _____

A l'effet de me représenter à l'**Assemblée Générale Extraordinaire** qui se tiendra le 3 avril 2025, et de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ⇒ Nouvelle gouvernance
- ⇒ Nouveaux Statuts
- ⇒ Nouveau Règlement

En conséquence, prendre connaissance de tous documents et renseignements, formuler toute demande à ce sujet, assister à la réunion de cette AGE, signer toute feuille de présence, prendre part à toutes discussions, émettre tous votes, signer toutes pièces et procès-verbaux et généralement faire le nécessaire.

Fait à

Fait à

Le :

Le :

(signature)* du mandant

(signature)* du mandataire

(*) faire précéder la signature de la mention
« **Bon pour pouvoir** » en lettres manuscrites.

(*) faire précéder la signature de la mention
« **Bon pour acceptation** » en lettres manuscrites.

A retourner à : JN Charmoille 3451 chemin de la Navarre 83260 La CRAU
ou à : association@maisonsdonbosco.eu